

Réf. : MFP/15025833

Lausanne, le 9 octobre 2019

Consultation fédérale sur la modification de la loi sur les stupéfiants (médicaments à base de cannabis) - procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettre du 26 juin 2019, le département fédéral de l'intérieur a mis en consultation auprès du gouvernement cantonal la modification de la loi sur les stupéfiants (médicaments à base de cannabis). Nous vous communiquons la détermination du Conseil d'Etat.

La levée de l'interdiction des stupéfiants avec effet de type cannabique est la bienvenue. En effet, elle facilitera l'accès à ces traitements en allégeant les démarches administratives, tout en garantissant un contrôle adéquat du cannabis sur le territoire suisse au niveau de la culture, de l'importation, de la fabrication et du commerce. Nous relevons que cette modification ne touche pas l'usage du cannabis à but « récréatif ».

Nous tenons également à mettre en évidence les points suivants :

- Le cannabis à fumer ne peut en aucun cas être considéré comme un médicament en raison des risques pour la santé liés à ce mode d'administration et de la difficulté à évaluer le dosage. Il ne peut donc être prescrit sous cette forme. Il serait en outre très difficile pour les forces de police de différencier le cannabis à usage médical du cannabis à usage récréatif.
- Il est indispensable que des recommandations de traitement annoncées par l'OFSP soient rapidement élaborées et mises à disposition.
- Nous soutenons la réalisation d'une évaluation systématique des technologies et procédures médicales (Health Technology Assessment) afin de clarifier les conditions d'un remboursement par l'AOS.
- Nous soutenons l'exonération de l'impôt sur le tabac pour les produits à base de cannabis.

En vous remerciant de votre attention à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe

- Tableau de synthèse du Canton de Vaud

Copies

- OAE
- Par courriel : cannabisarzneimittel@bag.admin.ch